

AUDITEURO P

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale de Douai

207, Avenue Willy Brandt
Boîte 3.4
59777 EURALILLE

Téléphone : 03.20.07.79.51
www.auditeurop.com

HAUTE FIDELITE
Pôle régional des musiques actuelles
Hauts-de-France
8 Avenue de Bourgogne
60000 BEAUVAIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 DECEMBRE 2024

A l'assemblée générale de l'association HAUTE FIDELITE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association HAUTE FIDELITE, pôle régional des musiques actuelles Hauts-de-France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par l'association, concernant l'affectation aux exercices adéquats de subventions portant sur des actions s'étalant sur plusieurs exercices comptables. Nous sommes ainsi remontés aux conventions et avons analysé leur correcte comptabilisation sur ce point.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relative aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lille, le 29 avril 2025

Le commissaire aux comptes
AUDITEUROP

A blue ink signature, appearing to be 'Vincent Hamou', written in a cursive style over a horizontal line.

Vincent Hamou, Associé



Hélène Faille

EXPERTS COMPTABLES • COMMISSAIRES AUX COMPTES

Franck Gobin

HAUTE FIDELITE

**8 AVENUE DE BOURGOGNE
60000 BEAUVAIS**

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2024 au 31/12/2024

CABINET FAILLE-GOBIN & ASSOCIÉS

43 avenue d'Italie | ZAC Vallée des Vignes | 80094 Amiens Cedex 3 | Tél. 03 60 126 125

BUREAUX SECONDAIRES

11 place de la République | 80800 Corbie | Tél. 03 60 126 128

9 ter rue du Haut | 80260 Villers Bocage | Tél. 06 32 16 29 86

HAUTE FIDELITE

Rapport de présentation

Rapport de Présentation

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise HAUTE FIDELITE pour l'exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des Experts Comptables.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 28 pages, se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	198 236,50	Euros
Chiffre d'affaires		Euros
Résultat net comptable	4 602,74	Euros

Fait à AMIENS
Le 04/04/2025

Signature



Cabinet FAILLE - GOBIN & Associés

HAUTE FIDELITE

Bilan association

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits similaires	2 226	2 226			
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	230	230			
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	10 815	9 596	1 219	2 990	- 1 771
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés	153		153	153	
Prêts					
Autres	1 701		1 701	1 701	
TOTAL (I)	15 125	12 053	3 073	4 844	- 1 771
Actif circulant					
Stocks et en-cours					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 265		2 265	1 497	768
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres	80 860		80 860	33 621	47 239
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	110 397		110 397	112 536	- 2 139
Charges constatées d'avance	1 642		1 642	2 701	- 1 059
TOTAL (II)	195 164		195 164	150 356	44 808
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	210 289	12 053	198 237	155 200	43 037

Bilan association (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation
Fonds propres			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires	30 588	30 588	
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
<i>Réserves</i>			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité			
. Autres			
Report à nouveau	32 826	49 840	- 17 014
Excédent ou déficit de l'exercice	4 603	-17 014	21 617
Situation nette (sous total)	68 017	63 414	4 603
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	68 017	63 414	4 603
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
TOTAL (II)			
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 708	5 219	- 511
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	37 184	41 852	- 4 668
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instrument de trésorerie			
Produits constatés d'avance	88 327	44 715	43 612
TOTAL (IV)	130 220	91 786	38 434
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	198 237	155 200	43 037
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation
<i>Engagements donnés</i>			

HAUTE FIDELITE

Compte de résultat association

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Produits d'exploitation				
Cotisations	25 250	23 850	1 400	5,87
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services	6 319	8 549	- 2 230	-26,08
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	253 085	237 988	15 097	6,34
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation consomptible				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels				
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge				
Utilisations des fonds dédiés		7 000	- 7 000	-100
Autres produits	1	2	- 1	-50,00
Total des produits d'exploitation (I)	284 654	277 389	7 265	2,62
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	66 500	72 231	- 5 731	-7,93
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	2 134	2 381	- 247	-10,37
Salaires et traitements	161 070	168 760	- 7 690	-4,56
Charges sociales	50 100	48 306	1 794	3,71
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 771	1 803	- 32	-1,77
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	51	1	50	N/S
Total des charges d'exploitation (II)	281 626	293 482	- 11 856	-4,04
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	3 028	-16 092	19 120	118,82
Produits financiers				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés	1 647	1 257	390	31,03
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (III)	1 647	1 257	390	31,03
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change	4	4		0,00
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				

	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Total des charges financières (IV)	4	4		0,00
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	1 643	1 253	390	31,13
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	4 671	-14 840	19 511	131,48
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion		27	- 27	-100
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)		27	- 27	-100
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	68	2 201	- 2 133	-96,91
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)	68	2 201	- 2 133	-96,91
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-68	-2 174	2 106	96,87
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)				
Total des produits (I + III + IV)	286 301	278 673	7 628	2,74
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	281 698	295 687	- 13 989	-4,73
EXCEDENT OU DEFICIT	4 603	-17 014	21 617	127,05
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Dons en nature				
. Prestations en nature				
. Bénévolats	1 992	3 686	- 1 694	-45,96
Total	1 992	3 686	- 1 694	-45,96
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole	1 992	3 686	- 1 694	-45,96
Total	1 992	3 686	- 1 694	-45,96

HAUTE FIDELITE

Annexe des comptes annuels

PREAMBULE

I - OBJET SOCIAL DE L'ASSOCIATION :

HAUTE FIDÉLITÉ a pour objet de structurer le secteur des musiques actuelles sur le territoire des Hauts-de-France et d'élaborer un travail de co-construction impliquant l'ensemble des adhérent·e·s et des acteur·rice·s mobilisé·e·s.

II - NATURE ET PERIMETRE DES ACTIVITES OU MISSIONS SOCIALES REALISEES :

" La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

Dans son projet cadre, la nature des activités et des missions sociales réalisées prend appui sur trois objectifs généraux qui se déclinent en neuf objectifs stratégiques :

1. SOUTENIR LA FILIÈRE DES MUSIQUES ACTUELLES EN RÉGION

1.1. Fédérer les acteurs, encourager les coopérations et accompagner les initiatives en musiques actuelles en région Hauts-de-France

1.2. Contribuer à l'élaboration des politiques publiques dans le champ des musiques actuelles et des secteurs connexes

1.3. Identifier les enjeux de la filière et y répondre dans une logique d'équité territoriale

2. PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ CULTURELLE EN RÉGION

2.1. Repérer, valoriser les pratiques et accompagner l'émergence artistique sur les territoires

2.2. Promouvoir et défendre les droits culturels des personnes

2.3 Favoriser la prise en compte de la pluralité des acteurs (activités, finalités, modes d'organisation etc.)

3. EXPÉRIMENTER ET INSTITUER DE NOUVELLES PRATIQUES FAVORISANT LA STRUCTURATION ET L'INNOVATION

3.1. Repenser les modèles économiques en défendant un développement économique social, solidaire et durable

3.2. Anticiper les nouvelles réalités professionnelles (emploi, compétence, formation, etc.) et répondre collectivement aux enjeux sociétaux, numériques et écologiques

3.3. Favoriser les logiques d'innovation et d'expérimentation dans un processus d'amélioration continue

Le périmètre des activités ou missions sociales listées ci-dessus peut être ainsi défini :

- Activité d'observation
- Activité de ressource
- Activité de concertation
- Activité d'appui aux acteurs
- Activité d'innovation

Un nouveau projet cadre a été validé par le Conseil d'Administration pour la période 2023-2026 qui sera accompagné d'une Convention Pluriannuelle d'Objectif signée entre le pôle HAUTE FIDÉLITÉ, la Région Hauts-de-France et la Direction Régionale des Affaires Culturelles Hauts-de-France, toujours en attente de signature.

III. DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN OEUVRE :

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

- Investissements : ils se résument à l'achat de deux ordinateurs

- **Actions :**

a. L'ensemble des projets engagés sur des financements au fonctionnement ont pu être réalisés durant l'année 2024 (Rencontres Radar, Séminaire Au Turbin, Rencontres professionnelles Crossroads, sessions de formation, réalisation du Panorama des adhérents)

b. Le projet « Les Grandes Formes » soutenu par la DRAC à hauteur de 10 000 euros a été, pour partie réalisé entre novembre et décembre 2024. Les dernières sessions du projet ont eu lieu entre janvier et février 2025. Le solde de la subvention perçue a été comptabilisée pour partie en produits constatés d'avance.

c. La Dreets soutient le projet DEFMA, diagnostic emplois-formations, à hauteur de 35 000€ et court du 01.12.2023 au 30.11.2025. Un avenant de prolongation de 12 mois a été signé en cours d'année. La subvention perçue a été comptabilisée en partie en produits constatés d'avance.

d. La Région Hauts de France soutient le projet DEFMA, diagnostic emplois-formations, à hauteur de 39 900€ et court du 01.12.2024 au 30.11.2025. La totalité de la subvention perçue a été comptabilisée en produits constatés d'avance.

e. Le Centre National de la Musique soutient les actions de concertation et d'animation du contrat de filière en région, du 01.06.2024 au 31.05.2025. La subvention perçue a été comptabilisée en partie en produits constatés d'avance.

- **Ressources humaines :**

En 2024, la masse salariale s'élève à 210 K€ pour 5 CDI et un contrat d'apprentissage. Les salaires ont évolué selon les changements d'échelons des membres du personnel, l'augmentation du smic et la nouvelle grille salariale (NAO de juin 2024) de la convention collective des entreprises artistiques et culturelles.

Le salarié Antoine Cordier, chargé de l'accompagnement et des dynamiques territoriales, a quitté ses fonctions le 31.08.2024 et n'a pas été remplacé en 2024.

○ **Contributions volontaires** :

Conformément au règlement comptable CRC 99-01, les contributions volontaires ont fait l'objet d'une valorisation dans les conditions suivantes :

Les heures passées par les bénévoles dans les groupes de travail et réunions sont valorisées au SMIC horaire chargé avec le taux moyen des charges sociales de l'association qui est de 30%, soit 15,44 € / heure.

Au cours de l'exercice 2024, ces groupes de travail se sont réunis 9 fois pendant 2 heures avec une moyenne de 7 participants soit un total de 1 992,28 euros.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 198 236,50 €.

Le résultat net comptable est un excédent de 4 602,74 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 04/04/2025 par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- **Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

- **Amortissement et dépréciation de l'actif :**

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	1 an
Autres immobilisations incorporelles	1 an
Matériel de bureau et informatique	1 à 3 ans

- **Créances :**

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

- **Provisions pour risques et charges :**

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

- **Indemnités de fin de carrière :**

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite n'ont pas été valorisés dans les comptes.

Le montant de l'engagement s'élève à 2 707 € au 31 décembre 2024. Le taux d'actualisation retenu est de 3,35%

Annexe des comptes annuels (suite)**NOTES SUR LE BILAN ACTIF****Immobilisations**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	2 456			2 456
Immobilisations corporelles	10 815			10 815
Immobilisations financières	1 854			1 854
TOTAL	15 125			15 125

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	2 456			2 456
TOTAL I	2 456			2 456
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	7 825	1 771		9 596
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	7 825	1 771		9 596
TOTAL GENERAL (I+II)	10 281	1 771		12 052

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	1 701		1 701
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	2 265	2 265	
Autres créances	80 860	80 860	
Charges constatées d'avance	1 642	1 642	
TOTAL	86 468	84 767	1 701

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	80 860
Autres produits à recevoir	
TOTAL	80 860

Annexe des comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	30 588				30 588
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau	49 840	-17 014			32 826
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	-17 014	+ 17 014	4 603		4 603
Dont générosité du public					
Situation nette	63 414		4 603		68 017
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	63 414		4 603		68 017
TOTAL dont générosité du public					

Report à nouveau avant répartition du résultat

Nature du report à nouveau	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées		
- à l'exercice		
- aux exercices ultérieurs		
Report à nouveau non affecté à des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau des activités propres de l'association		32 826
SOLDE		32 826

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	4 708	4 708		
Dettes fiscales et sociales	37 184	37 184		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	88 327	88 327		
TOTAL	130 220	130 220		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	4 299
Dettes fiscales et sociales	16 343
Autres dettes	
TOTAL	20 642

Annexe des comptes annuels (suite)**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Subventions d'exploitation**

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	Montant notifié N	Montant perçu N	Montant restant à percevoir en N+1	Montant perçu d'avance en N	Montant perçu d'avance en N-1
ETAT	AIDE A L'EMPLOI	6 797	6 337	560		100
DRAC	FONCTIONNEMENT	50 000	50 000		2 427	10 000
C.REGIONAL HDF	FONCTIONNEMENT	153 000	122 400	30 600		
DREETS	DEFMA	39 900		39 900	69 900	34 615
CNM	SOUTIENS AUX AI	26 000	18 200	7 800	16 000	
CD SOMME	FONCTIONNEMENT	4 000	2 000	2 000		
CD OISE	FONCTIONNEMENT	7 000	7 000			
CD AISNE	FONCTIONNEMENT	2 000	2 000			
CD NORD	FONCTIONNEMENT	3 000	3 000			
CD PAS DE CALAI	FONCTIONNEMENT	5 000	5 000			
	TOTAL	296 697	215 937	80 860	88 327	44 715

Cotisations

Fait générateur des cotisations : à la réception du formulaire d'adhésion de l'adhérent la facture est émise.

Annexe des comptes annuels (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des cadres dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	4	
Non cadres		
TOTAL	4	0

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 2 400 € TTC